Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 039-213900392-20261027-2026_D035-DE

2026 | 035

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
JURA

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	10

Date d'affichage
29/10/2026

Date de la convocation
19/10/2026

OBJET de la DELIBERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA BARRE

Séance du 27 OCTOBRE 2026

L'an deux mil **deux mil vingt six, le vingt sept octobre** à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.
Sous la présidence de Monsieur Frédéric PAILLARD, Maire

Présents : **Frédéric PAILLARD, Claude BAYLE, Maryse SICLET, Sylvie BAYLE, Sylvain LHOMME, Vincent MARAUX, Rudy MASRABAYE, Lydia PARGUEY, Alice ROBERT, Jérémy ZANOTTI.**
Absente excusée : **Fabienne TATIN FROUX.**
Secrétaire : **Sylvie BAYLE**

Frédéric PAILLARD ne prend pas part à la délibération

BAIL DE CHASSE

Vu la demande du Président de chasse de renouveler le bail de chasse,

Considérant la nécessité de fixer clairement les règles, d'encadrer les responsabilités et les assurances

Après avoir pris connaissance de l'historique du dossier, le Conseil Municipal, décide par 10 voix pour :
- de rédiger un nouveau bail de chasse,
- de fixer le montant du loyer de 250 € révisé chaque année par l'indice de fermage.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le/La secrétaire
Sylvie BAYLE

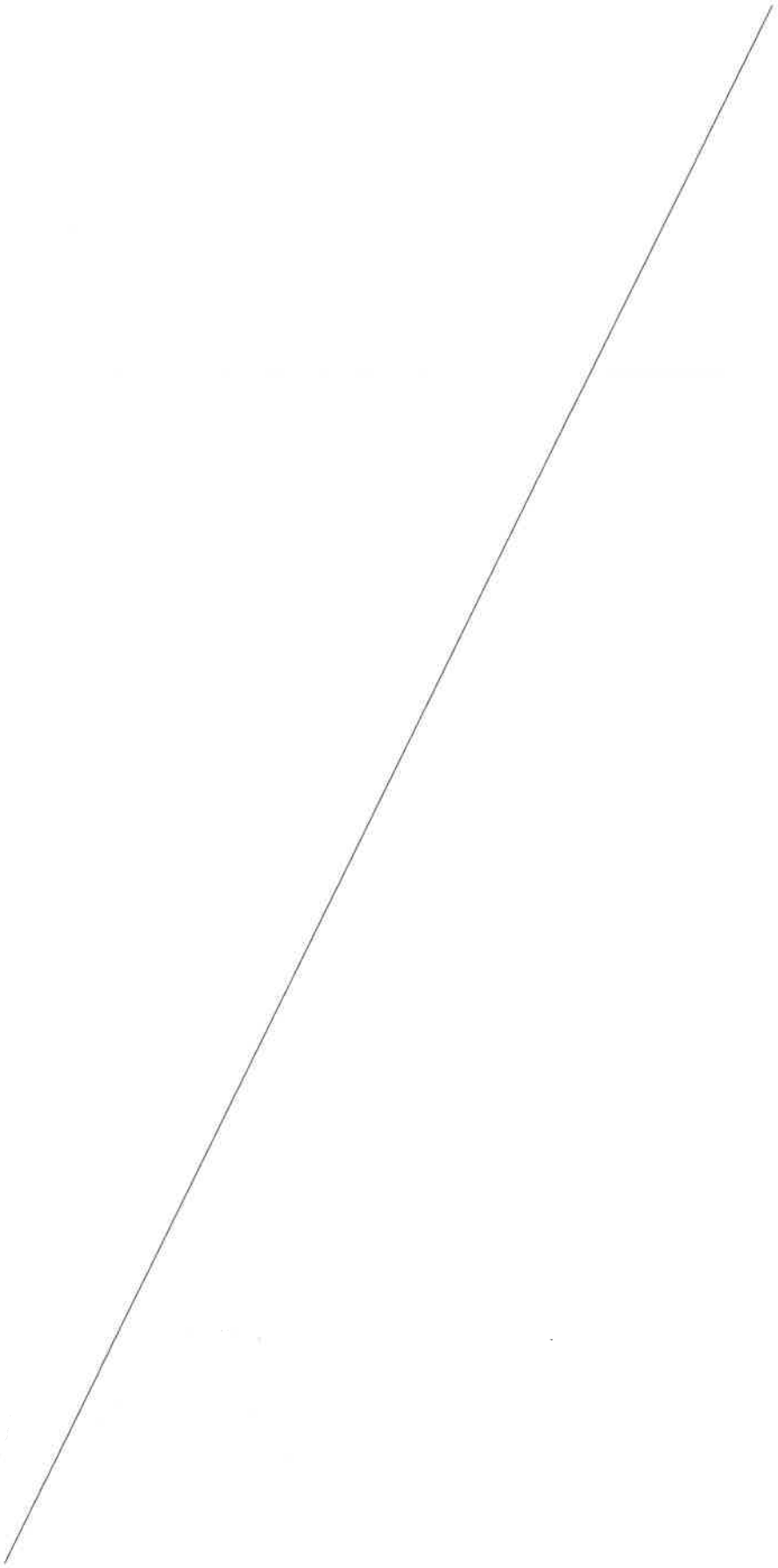
Le Maire
Frédéric PAILLARD

MAIRIE DE LA BARRE
39700 JURA

- -

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 039-213900392-20261027-2026_D035-DE

2026 | 035



- -